

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28-03-2013

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Laurent IMBERT, Henriette DUPINET

Excusé : Christophe VILLEGGER

Absents : Hélène MAGRIT, Jean-Marc NEGRIER

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Aucune observation n'étant formulée, après délibérations le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent conseil

- **Approbation du compte de gestion :**

**Budget communal :**

Le compte de gestion 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 90 290.27 €. Avec le report de 2011, le résultat cumulé de 179 010.59 €.

Pour la section investissement, l'excédent est de 33 586.56 €, auxquels il faut rajouter 19 420.66 € de 2011, ce qui donne un solde d'exécution de 53 007.22 €.

**Budget assainissement :**

L'exercice 2012 est excédentaire en fonctionnement de 9 321.50 €, auquel il convient de retrancher 9 422.11 € de solde négatif de 2011, soit un besoin de financement de 100.61 €. Le résultat 2012 est positif grâce au virement de 7500 euros du budget communal.

Le compte de gestion 2012 laisse apparaître un solde négatif d'investissement de 25 824.35 €, plus 12 178.36 € de résultat négatif de l'exercice précédent, ce qui nous donne un résultat cumulé déficitaire de 38 002.71 € pour la section investissement.

**Budget lotissement :**

Le compte de gestion 2012 est excédentaire de 4 871.24 € en fonctionnement. Pour la section investissement, le déficit s'élève à 59 394.37 €.

Le résultat de clôture cumulé de l'ensemble des budgets de la commune représente 139 391.36 € pour l'année 2012.

Après délibérations, les comptes de gestions des trois budgets sont adoptés à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif :**

Le compte administratif est le reflet du compte de gestion. Il fait apparaître les mêmes résultats que le compte de gestion.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Henriette DUPINET est nommée pour présider la séance de vote du compte administratif.

Après délibérations, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

- **Affectation des résultats :**

**Budget communal :**

En cumulant le résultat 2012 au résultat antérieur reporté, le montant à affecter sur l'exercice 2013 s'élève à 179 010 €, arrondi à l'euro inférieur. Considérant les projets prévus en investissement pour cette année, le maire propose d'affecter 96 405 € en recettes d'investissement et 82 605 € en excédent de fonctionnement.

### **Budget assainissement :**

Compte tenu du déficit de 100.61 €, il y a un besoin de financement 101 € en fonctionnement, et un déficit reporté de 38 003 en investissement.

### **Budget lotissement :**

Ce budget ne donne pas de montant à affecter, mais lorsque la totalité des terrains seront vendus, il faudra virer 35 133 euros du budget communal.

Après délibérations, l'affectation des résultats proposée est adoptée à l'unanimité.

- **Vote des taxes :**

Cette année, il n'apparaît pas nécessaire d'augmenter les taxes, le produit fiscal attendu augmentant déjà de 4219 €, soit 3.3 % compte tenu de l'augmentation des bases fiscales de l'administration. Les taux resteraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti, soit à un niveau bien inférieur aux moyennes nationales qui sont de 23.83 et 20.04 pour les deux premières (TH et TFB), mais supérieur pour le foncier non bâti, avec un taux moyen national de 48.79.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité le maintien des taux actuels.

- **Vote des subventions aux associations :**

Compte tenu des demandes parvenues, la commission finances, réunie le 11 mars propose les montants de subventions aux associations suivants :

Association communale de chasse agréée :	550 €
Comité des fêtes :	550 €
Club du troisième âge :	550 €
APPMA Bellac	115 €
ANACR comité Nord Haute-Vienne	50 €
FNATH section de Bellac	85 €
Secours populaire	60 €
GVA Bellac Mézières	65 € (sous réserve de demande)
Solidarité paysans	40 € (sous réserve de demande)
SDIS	300 € pour l'organisation du congrès

départemental à Bellac en 2013

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces subventions

- **Approbation du budget primitif 2012 :**

### **Budget communal :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 441 144 €, sans grands changements par rapport aux années précédentes, en hausse de 2.05%. A noter tout de même que 62 132 € sont provisionnés pour équilibrer les budgets annexes. Les dépenses sont plutôt surévaluées, ce afin d'éviter des surprises. Pour les recettes, nous retrouvons nos 82 605 € d'excédent de 2012, ainsi que 52 260 € d'allocation compensatrice de la communauté de communes, et 51 000 € de taxe sur les pylônes électriques.

Quelques ratios : La commune dispose de 759 € de recettes de fonctionnement par habitant, contre 708 de moyenne nationale. Les dépenses de fonctionnement sont également plus élevées, à 572 €, contre 552 de moyenne nationale. Les frais de personnel représentent 39.81 % des dépenses de fonctionnement.

Au niveau de l'endettement communal, l'encours total de la dette par habitant est de 131 €, contre 479 au niveau national.

La commune dispose d'un fonds de roulement de 482 € par habitant (448 € de moyenne nationale).

Pour la section investissement, gros budget cette année, équilibré à 410 788 €. Outre les restes à réaliser de 16524 € en dépenses, il est notamment prévu l'agrandissement de la salle polyvalente pour un montant de 177 700 €, selon l'estimatif de l'avant projet. Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50 %, mais nécessiteront un emprunt.

Le remplacement des volets de la mairie, ainsi que la porte d'entrée est prévu pour 15 750 €, aidé également à hauteur de 50 %.

Les travaux de voirie représentent un peu plus de 52 500 euros, une aide de 8 000 € du conseil général sera apportée via le SYGESBEM, ce qui ramène le montant proposé à 44 500 €.

Autre investissement avec l'effacement des réseaux de Charbonnières pour un montant prévu de 111 870 €, mais avec une subvention du SEHV à hauteur de 42 %.

Enfin, l'estimatif de l'aménagement des Cerisiers de l'ATEC est évalué à 29 900 € TTC. Nous devrions avoir 50 % d'aide du montant hors taxes de la part du conseil général, dans le cadre des amendes de police.

Nous retrouvons naturellement le report de 53 007 €, et les 94 405 € d'affectation de résultats, ainsi que 29 988 € de virement de la section de fonctionnement. Enfin le FCTVA représente 7 000 € de recette.

### **Budget assainissement :**

La section de fonctionnement nécessite un besoin de financement de 101 €. Une subvention du budget communal de 44 999 € est nécessaire pour l'équilibre du budget.

Cette année la station du Liboueix, mise en service il y a 10 ans, nécessite un curage, ainsi que la pose de bordures, qui n'ont pas été réalisées lors de sa construction. Le montant estimatif est d'environ 5 000 €

Cependant, le maire pense qu'il faudra se pencher cette année sur le montant de la redevance d'assainissement qui devra être réévaluée. En effet, l'ensemble des travaux étant maintenant réalisés, et des travaux d'entretien des stations se profilant, il paraît nécessaire que ce budget puisse s'équilibrer.

Pour la section investissement, nous avons 40 030 € de RAR en dépenses, et 37 918 € en recettes (subventions). Outre le déficit reporté de 38 003 €, le remboursement des emprunts représente 20 588 €.

Au niveau des recettes, nous aurons 16 000 € de FCTVA, les recettes des redevances sont prévues à hauteur de 23 000 €, mais un virement de 43 193 € de la section de fonctionnement est nécessaire.

### **Budget lotissement :**

Le budget lotissement est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessitera un apport de 35 133 € du budget communal. Cette année il est possible de ne provisionner que la moitié (environ), soit 17 133 €. Les ventes de terrains équilibreront le budget lorsqu'elles seront effectuées.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces budgets.

#### **• Questions diverses :**

- Approbation de l'avant-projet et demande de subvention pour l'aménagement des Cerisiers :

L'ATEC a réalisé le dossier d'aménagement du secteur des Cerisiers. L'avant-projet prévoit le busage du fossé dans le grand rayon du virage, avec des places de stationnement stabilisées, et éventuellement goudronnées. Le montant estimatif serait de 25 000 € HT, la commune pourrait bénéficier d'une aide de 50% du montant pour cet aménagement sécuritaire, dans le cadre des amendes de police.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avant-projet, et autorise le maire à faire la demande de subvention.

- Approbation bornage station Charbonnières – Achat de terrain :

Les travaux de construction de la station étant maintenant terminés, le bornage de l'emprise a été réalisé, conformément à la convention avec le propriétaire.

Après délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce plan de bornage, et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition, dont le montant est fixé à 0.30 € le m<sup>2</sup>

- Réunion préparatoire avec les associations pour le 14 juillet :

Une réunion est programmée le mercredi 10 avril si les responsables d'association sont disponibles.

- Cérémonie du 8 mai :

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 heures

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au jeudi 16 mai

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 21 h 35.